

Formation doctorale de l'ED SESAM - Principes d'attribution des crédits

(Décision du Conseil de l'ED du 03 juin 2022)

1. La formation doctorale

Tous les doctorants doivent acquérir **60 crédits (ECT)** de formation doctorale au cours de la préparation de leur doctorat afin de pouvoir soutenir leur thèse.

Le choix des formations est libre, dans le respect de :

- La grille de validation des ECT
- Des blocs de formation qui ne concernent que les doctorants s'inscrivant en thèse après le 1^{er} septembre 2022 (détails ci-après)

Seule la **formation à l'éthique est obligatoire**.

En cette **rentrée 2022-2023**, la grille de validation des ECT évolue. Désormais, **2h de formation équivalent à 1 ECT** (dans la limite de 10 ECT par formation).

2. La répartition des ECT en fonction des blocs

La formation doctorale s'inscrit à présent dans **3 blocs de formation distincts**, avec un minimum de crédits à valider pour chacun des blocs.

NB : Cette logique de blocs ne s'applique pas aux doctorants ayant démarré leur thèse avant la rentrée 2022-2023. Néanmoins, la nouvelle grille des ECT s'applique à tout le monde à partir du 1er septembre 2022.

➤ Bloc Fondamental/Methodologique : 20 ECT minimum

- Formations en lien avec la discipline/le sujet de recherche : 1 ECT pour 2h
- Formation du catalogue de l'ED : 1 ECT pour 2h
- Cours de master : 1 ECT pour 2h
- Programmes des laboratoires : 1 ECT pour 2h

➤ Bloc Scientifique/Académique : 10 ECT minimum

- Assister à un colloque ou séminaire hors labo : 3 ECT/**1 fois par an**
- Assister à un colloque ou séminaire hors labo et présenter une communication : 5 ECT/**2 fois par an**
- Assister à une soutenance de thèse : 2 ECT/**1 fois sur l'ensemble de la thèse**
- Publication d'un article/dépôt d'un brevet : 10 ECT

- Assister à une Summer/Winter School : 5 ECT/**1 fois par an**
- Participer au comité d'organisation d'un workshop, séminaire ou colloque : 5 ECT/**1 fois par an**
- Responsabilité des représentants des doctorants à une instance de l'Université (ED, CA, CS, CFVU, conseil de Labo) : 5 ECT/**1 fois par an** (conditionné à une présence effective)

➤ Bloc Transversal/d'Ouverture : 10 ECT minimum

- Formations hors de la discipline (catalogue ED et cours de master) : 1 ECT pour 2h
- Formation **obligatoire à l'Éthique** (il est conseillé de suivre cette formation lors de la première année de thèse): 8 ECT
- Certains DU peuvent faire l'objet d'une validation de 15 ECT (sous réserve de validation du contenu par la direction de thèse et par l'ED)

3. Les doctorants du Graduate Programme :

Un total de 15 ECT, sur la durée totale de la thèse, sera attribué aux doctorants du programme gradué (en dehors de la logique des blocs).